



Conseil économique et social

Distr. générale
14 juillet 2010
Français
Original : anglais

Session de fond de 2010

New York, 28 juin-23 juillet 2010

Point 7 d) de l'ordre du jour

**Questions de coordination, questions relatives
au programme et autres questions :
programme à long terme d'aide à Haïti**

Rapport du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti

Résumé

Le présent rapport contient les conclusions du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti, fondées essentiellement sur sa visite en Haïti en juin 2010. La situation qui règne en Haïti à la suite du tremblement de terre dévastateur du 12 janvier offre une occasion de reconstruire le pays avec l'aide de la communauté internationale. Le but de la visite était de voir comment la situation économique et sociale avait évolué sur le terrain et comment l'assistance internationale au pays avait favorisé le passage du redressement à la reconstruction, conformément aux principes d'efficacité de l'aide adoptés à la Conférence ministérielle préparatoire de Montréal sur Haïti, tenue le 25 janvier 2010, et avalisés à la Conférence internationale des donateurs pour un nouvel avenir en Haïti, tenue le 31 mars 2010 à New York. Le rapport contient des recommandations qui font ressortir les problèmes soulevés par le passage du redressement à la reconstruction, le besoin de renforcer les capacités haïtiennes et la nécessité de mécanismes de financement efficaces et transparents. Il souligne aussi que l'aide au redressement, dont la population haïtienne a besoins immédiatement, doit s'accompagner de créations d'emplois et de possibilités d'éducation parmi les priorités en matière de soutien aux communautés, notamment dans les zones rurales. En outre, le Groupe se prononce pour des élections dans les délais prévus, condition essentielle pour la stabilité politique d'Haïti ainsi que pour son développement économique et social. On trouvera dans le rapport des recommandations à l'intention des autorités haïtiennes et de leurs partenaires internationaux, visant à amplifier les effets de l'aide au développement et à s'assurer que les promesses financières se concrétiseront dans leur totalité et rapidement. Alors que l'an dernier, Haïti se trouvait à la croisée des chemins, le terrible événement de cette année ouvre désormais pour le pays la possibilité d'un nouveau départ, pour peu que la communauté internationale tienne ses promesses en matière d'assistance.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Secours, redressement et reconstruction : une séquence difficile à appliquer, exigeant un rôle moteur accru de l'ONU	4
III. Le processus électoral en Haïti : une illustration du lien entre stabilité politique et redressement socioéconomique	6
IV. Nouveaux mécanismes pour la reconstruction d'Haïti : l'occasion pour les donateurs de s'adapter aux priorités nationales	6
V. Renforcer les capacités des Haïtiens, aujourd'hui ou jamais	8
VI. Cohérence et coordination de l'action menée par les organismes des Nations Unies	9
VII. Conclusion	10
Annexe	
Programme de la visite du Groupe consultatif ad hoc en Haïti, du 16 au 19 juin 2010	12

I. Introduction

1. Ce rapport est le sixième présenté au Conseil économique et social depuis la réactivation du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti en 2004. À l'époque, à la suite d'une demande que lui avait adressée le Gouvernement haïtien, le Conseil avait décidé, par sa résolution 2004/52, de réactiver le Groupe qui avait été créé en 1999 afin d'aider à coordonner l'élaboration d'un programme d'assistance à long terme au pays. Conformément aux décisions 2004/322 et 2009/211 du Conseil, le Groupe est composé des Représentants permanents du Bénin, du Brésil, du Canada, du Chili, de l'Espagne, d'Haïti du Pérou et de la Trinité-et-Tobago auprès de l'ONU. En outre, à la suite d'une demande qu'El Salvador lui a adressée le 21 octobre 2009 (voir E/2009/117), le Conseil a décidé de nommer le Représentant permanent d'El Salvador auprès de l'Organisation membre supplémentaire du Groupe (décision 2009/267). Depuis sa première réunion, le 23 novembre 2004, le Groupe est présidé par le Représentant permanent du Canada auprès de l'ONU. Ainsi que le dispose la décision 2004/322, le Président du Conseil économique et social et le Représentant spécial du Secrétaire général en Haïti sont invités à participer aux travaux du Groupe.

2. Par sa résolution 2009/4, le Conseil a décidé de proroger le mandat du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti jusqu'à sa session de fond de 2010, « afin de suivre la situation de près et de formuler des conseils concernant la stratégie de développement à long terme d'Haïti en vue de promouvoir le redressement et la stabilité socioéconomiques, en accordant une attention particulière à la nécessité d'assurer un appui international cohérent et durable en Haïti compte tenu des priorités de développement national à long terme, en faisant fond sur le cadre de coopération intérimaire et le document de stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté et en insistant sur la nécessité d'éviter les chevauchements et les doubles emplois avec les mécanismes existants ». Le Conseil a également demandé au Groupe de lui présenter un rapport sur ses travaux comprenant des recommandations, selon qu'il conviendra, à sa session de fond de 2010.

3. Le présent rapport s'inspire en grande partie des conclusions du Groupe à la suite de la visite qu'il a effectuée en Haïti du 16 au 19 juin 2010. Le tremblement de terre dévastateur du 12 janvier a contraint le Groupe à modifier ses méthodes de travail en présentant un rapport qui ne suit pas le modèle habituel. Le Groupe a suivi la Conférence internationale des donateurs pour un nouvel avenir en Haïti, tenue à New York le 31 mars 2010, et le Sommet mondial pour l'avenir d'Haïti, tenu le 2 juin 2010 à Punta Cana, en République dominicaine, ainsi que les réunions préparatoires tenues à Santo Domingo et Fort-de-France et la Conférence ministérielle préparatoire tenue à Montréal. C'est seulement à l'issue de ce processus qu'une visite du Groupe en Haïti a pu être envisagée, dans le but de mesurer l'évolution de la situation économique et sociale sur le terrain et d'examiner la façon dont l'assistance internationale avait favorisé le passage du redressement à la reconstruction, conformément aux principes d'efficacité de l'aide adoptés à la Conférence ministérielle préparatoire de Montréal sur Haïti, tenue le 25 janvier 2010, et avalisés à la Conférence internationale des donateurs à New York, deux mois plus tard. La visite en elle-même était un hommage à la capacité de résistance de la population et des autorités, ainsi que de l'équipe de pays des Nations Unies, des principaux représentants de la société civile et des partenaires de développement internationaux sur le terrain, qui avaient tous fait

preuve de leur capacité à surmonter des situations difficiles tout en redoublant d'efforts pour reconstruire le pays.

4. Les membres du Groupe tiennent à faire part de leur profonde gratitude aux autorités haïtiennes qui ont consacré leur temps et des efforts particuliers, dans des circonstances très difficiles, à l'organisation de cette visite, leur permettant ainsi de tirer des conclusions et de formuler les recommandations contenues dans le présent rapport. Le Groupe exprime aussi sa reconnaissance pour les échanges libres et constructifs qu'il a eus avec les responsables haïtiens, y compris le Président, René Préal; le Premier Ministre et Ministre à la planification et à la coopération externe, Jean-Max Bellerive; la Ministre des affaires étrangères, Marie-Michèle Rey; et d'autres membres du Cabinet. Il sait gré en outre au Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU du soutien constant qu'il lui a apporté sans relâche dans son travail. De même, il remercie sincèrement le Représentant spécial du Secrétaire général en Haïti et Chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), Edmond Mullet, le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, Coordonnateur résident et Coordonnateur humanitaire du système des Nations Unies en Haïti, Nigel Fischer, et leur équipe compétente, ainsi que l'ensemble de l'équipe de pays des Nations Unies pour leur excellente collaboration pendant cette visite et pour les précieuses informations et analyses qu'ils ont fournies au cours des nombreuses rencontres organisées pour le Groupe.

5. Une description du programme, très riche et intense, du Groupe en Haïti, qui comprenait des échanges avec les parties prenantes concernées et des visites sur le terrain à Les Cayes, figure dans l'annexe au présent rapport. Le succès de cette mission dans des circonstances difficiles est en grande partie imputable à la qualité des échanges avec ces acteurs et les représentants de la société civile, du secteur privé, de la communauté diplomatique et de celle des donateurs, tant à Port-au-Prince qu'en dehors de la capitale. La situation sur le terrain est extrêmement complexe, et le nombre d'acteurs concernés rend problématique la tâche de donner un aperçu complet de toutes les activités et de tous les contacts déployés. Plutôt que de tenter de donner un tableau exhaustif de la situation après le tremblement de terre et des perspectives de développement à long terme d'Haïti, le Groupe préfère mettre en évidence un nombre restreint de questions qu'il estime essentiel de porter à l'attention du Conseil et sur lesquelles il a fondé ses recommandations.

II. Secours, redressement et reconstruction : une séquence difficile à appliquer, exigeant un rôle moteur accru de l'ONU

6. L'ampleur et la concentration des ravages causés par le tremblement de terre font d'Haïti un cas d'étude pour ce qui est de la capacité des acteurs internationaux à passer sans heurt de l'aide humanitaire à l'appui au redressement tout en préparant la phase de reconstruction. En réalité, la situation sur le terrain n'a pas encore permis à ce processus ininterrompu de se dérouler.

7. Le nombre de personnes touchées est énorme, et il l'est encore plus lorsqu'on le rapporte à la population du pays. Selon le tableau de suivi des personnes déplacées établi par l'Organisation internationale pour les migrations, à la fin mai 2010, Haïti comptait environ 1,6 million de personnes déplacées à la suite du

tremblement de terre, réparties sur 1 342 sites, la plupart dans la région de Port-au-Prince. Lorsqu'il a visité deux des camps situés dans la ville, le Groupe a constaté que le mouvement des personnes et des familles d'un camp à l'autre restait important et que, compte tenu des mauvaises conditions de logement en ville même avant le tremblement de terre, certaines personnes avaient choisi de ne pas retourner dans leur quartier d'origine et préféraient continuer à bénéficier de l'accès à l'eau, aux services médicaux ainsi qu'aux programmes travail contre rémunération ou contre nourriture qui leur étaient proposés dans les camps par les organismes de secours. Dans ce contexte, le maintien d'une assistance humanitaire de grande envergure apparaît nécessaire devant la lenteur du redressement lui-même et alors que la phase de reconstruction n'en est qu'au stade de la planification.

8. Cette situation suscite des préoccupations quant à la viabilité des moyens de subsistance des populations touchées, particulièrement à l'approche de l'apogée de la saison des cyclones. La vulnérabilité de nombreux camps aux inondations est préoccupante. La situation des femmes, à la merci de la violence sexuelle et sexiste dans un environnement surpeuplé et exposé, est particulièrement inquiétante. Sur le long terme, il semble inévitable que certains des camps deviennent des établissements permanents, préfigurant la configuration que revêtira la ville dans les années à venir.

9. Le Groupe a noté les efforts déployés pour améliorer la situation, pour atténuer la détresse dans les camps et fournir des abris de transition. Fait significatif, les autorités haïtiennes ont créé une commission pour la réinstallation. Cela dit, il faudra de vrais emplois, des écoles et des possibilités de formation pour inciter les gens à quitter les camps et retourner dans leurs quartiers pour reprendre une vie normale. Un autre élément crucial pour l'amélioration de la situation est le déblaiement à grande échelle, une question non humanitaire complexe pour laquelle on dispose de compétences et de capacités limitées. À cette fin, un renforcement des mesures de redressement est d'une urgente nécessité.

10. Grâce à sa légitimité largement reconnue, à ses étroites relations de travail avec le Gouvernement, les organisations humanitaires et les organismes qui travaillent pour le développement dans leur ensemble, et en vertu de sa présence de longue date dans le pays, l'Organisation des Nations Unies a un rôle important à jouer dans la campagne en faveur de ces efforts de redressement et dans la mobilisation de tous les acteurs internationaux dans cette phase de transition. **Le Groupe recommande qu'il soit fait pleinement usage de la capacité des Nations Unies à mobiliser l'action et l'aide de la communauté internationale, et que le rôle moteur de l'Organisation à cet égard soit reconnu et renforcé sur le terrain.** En assumant une telle responsabilité, à l'appui de l'action du Gouvernement, l'ONU contribuerait grandement à accélérer les progrès et à éviter la stagnation des efforts, qui serait préjudiciable à la stabilité et au développement à long terme du pays.

III. Le processus électoral en Haïti : une illustration du lien entre stabilité politique et redressement socioéconomique

11. Les élections présidentielles, législatives et municipales à venir ont suscité l'inquiétude de nombreux interlocuteurs. Le Groupe a constaté que cette question était fréquemment soulevée lors de ses entretiens avec des responsables politiques et économiques. Pour nombre d'entre eux, c'est le climat électoral qui déterminera les chances de succès d'un processus de redressement et de reconstruction au cours de l'année à venir.

12. Si le processus politique est essentiel à la stabilité à court et à moyen terme en Haïti, il est impératif, compte tenu de la gravité de la situation sur le terrain et de l'évidente nécessité d'accélérer les efforts pour améliorer les conditions de vie de la population, que les rivalités politiques ne nuisent pas au redressement du pays. À cet égard, le Groupe a eu un entretien instructif avec M. Claude Moïse, universitaire réputé qui a présidé la commission créée par le Président, M. Préval, en vue de formuler des propositions relatives à la réforme constitutionnelle, laquelle est attendue depuis longtemps.

13. Le développement économique et social d'Haïti dépend en grande partie de l'organisation d'élections libres et régulières. Depuis la visite du Groupe, le Président, M. Préval, a pris un décret fixant le calendrier des élections à venir – mesure qui ouvre la voie à la préparation rapide du scrutin. S'agissant de l'évolution de ce processus, cependant, la vigilance reste de mise. Les ambitions et aspirations politiques s'aiguïseront à mesure que l'action publique sera facilitée par l'afflux de nouvelles sources de financement international. **C'est pourquoi le Groupe appelle tous les acteurs concernés à faire preuve d'un sens élevé des responsabilités, afin que le processus électoral aboutisse et pour éviter de perturber le processus de redressement et de reconstruction.** Le Groupe félicite également la MINUSTAH, l'Organisation des États américains et d'autres acteurs pour l'appui technique et les orientations politiques qu'ils ont fournis dans le cadre de ce processus.

IV. Nouveaux mécanismes pour la reconstruction d'Haïti : l'occasion pour les donateurs de s'adapter aux priorités nationales

14. Le 17 juin 2010, alors que le Groupe se trouvait dans le pays, la Commission intérimaire pour le redressement d'Haïti a tenu sa première réunion. Composée de personnalités haïtiennes et étrangères et coprésidée par le Premier Ministre, M. Bellerive, et l'ancien Président des États-Unis, M. Clinton, elle a pour objectif de coordonner la planification et la conduite des activités de reconstruction afin d'appuyer les priorités nationales. Sa création est une mesure positive qui illustre la volonté commune de nombreux acteurs de progresser de manière coordonnée et transparente.

15. Suite aux entretiens qu'il a eus avec le Premier Ministre et les donateurs, le Groupe estime que la Commission ne doit pas concentrer ses efforts sur la seule validation de projets, mais qu'elle doit aussi devenir un forum de réflexion

stratégique sur le processus de reconstruction, l'objectif étant d'élaborer un nouveau modèle de développement pour Haïti pour secondar le projet du Gouvernement consistant à « reconstruire mieux ». Dès lors, la Commission devrait s'employer à mieux faire connaître les priorités nationales de développement et à renforcer l'appui qui leur est apporté – une demande légitime qui a trop souvent été négligée dans le passé. La réussite de la Commission dépendra de sa capacité à lancer des initiatives mûrement réfléchies fondées sur un plan clairement formulé, qu'il soit financé par le Fonds pour la reconstruction d'Haïti ou par d'autres mécanismes bilatéraux ou multilatéraux. Comme l'a souligné le Premier Ministre, M. Bellerive, le plan d'action pour la reconstruction et le développement d'Haïti que le Gouvernement a présenté à la Conférence des donateurs du 31 mars constitue sans aucun doute une méthode opportune, qu'il convient d'intégrer à un projet mieux articulé sur l'avenir du pays.

16. Si le Fonds pour la reconstruction d'Haïti existe désormais en droit, il reste beaucoup à faire concernant les méthodes et procédures d'action qu'il adoptera, le rôle précis que la Banque mondiale sera appelée à jouer, en tant qu'administrateur financier du Fonds, et les frais généraux qu'entraînera le recours à ce mécanisme. Les coûts de transaction applicables aux fonds communs provenant des donateurs et acheminés par les organismes d'exécution (notamment les ministères, les organismes des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et la Banque interaméricaine de développement ainsi que les organisations non gouvernementales et les entreprises du secteur privé) doivent être maintenus au taux le plus faible, en deçà du taux de 10 % minimum initialement envisagé. À ce jour, le Fonds a reçu peu de promesses de dons. Tant que des procédures acceptables et adaptées ne seront pas mises au point, le risque de sous-utilisation de ce mécanisme demeurera réel.

17. De l'avis du Groupe, il est important que la complexité de ces mécanismes ne ralentisse pas la fourniture d'aide à la reconstruction du pays, et qu'elle n'entrave pas l'application des principes d'efficacité de l'aide convenus lors des réunions de donateurs. L'histoire récente d'Haïti regorge de projets ambitieux qui n'ont jamais vu le jour, faute de capacités. **Dès lors, les autorités haïtiennes et leurs partenaires de développement ne devraient épargner aucun effort pour veiller au fonctionnement efficace de la Commission et du Fonds, en garantissant au mieux que les fonds reçus produiront des résultats concrets.**

18. Haïti ne souffre pas de l'absence d'organisations non gouvernementales, bien au contraire. Cet état de fait entraîne parfois la prise d'initiatives contre-productives. À plusieurs reprises lors de sa visite, le Groupe a été informé des préoccupations de ses interlocuteurs, y compris le Premier Ministre, M. Bellerive, concernant les actions entreprises par bon nombre de ces organisations en dehors du cadre des plans de redressement et de reconstruction adoptés par le Gouvernement et ses partenaires. **Le Groupe souligne qu'il est essentiel d'agir dans le cadre du Plan gouvernemental d'action pour la reconstruction et le développement d'Haïti, en coordination avec les représentants des principales organisations non gouvernementales, et appelle les États Membres à exhorter les organisations non gouvernementales de leurs pays qui sont présentes en Haïti à agir conformément aux priorités fixées par les autorités locales.**

19. **Le Groupe recommande à tous les partenaires, y compris les organisations non gouvernementales, d'utiliser le portail de suivi de l'aide créé par le**

Gouvernement et le Programme des Nations Unies pour le développement. Ce mécanisme, dont le Groupe avait recommandé la création dans ses précédents rapports au Conseil, est un outil utile pour veiller à la transparence de l'appui au développement et pour promouvoir le renforcement des institutions nationales.

V. Renforcer les capacités des Haïtiens, aujourd'hui ou jamais

20. L'appareil d'État haïtien et son personnel ont été très gravement touchés par le tremblement de terre survenu le 12 janvier. Cet État, qui était déjà considéré comme particulièrement faible, a été encore davantage déstabilisé. En Haïti, le Groupe a été témoin de la façon dont le personnel de différents ministères s'organise pour partager les bureaux, étant donné la pénurie de bâtiments officiels et assurer ainsi la continuité des services. Le courage et le dévouement de ces fonctionnaires méritent d'être soulignés et salués.

21. Dans un environnement aussi difficile, l'aide internationale est souvent une question délicate car elle peut entrer en concurrence avec les structures nationales, qu'elles soient publiques ou privées, et les marginaliser plus encore. Pourtant, si les programmes d'aide sont mis en œuvre de façon satisfaisante, ils peuvent être un excellent levier de développement pour les institutions du pays. De ce point de vue, Haïti est à la croisée des chemins : les financements qui ont été promis pour la reconstruction ont atteint des niveaux sans précédent à l'échelle haïtienne. La reconstruction des ministères et des bâtiments publics en général dans les zones affectées ouvre la voie à un saut qualitatif dans les services fournis à la population. Le Groupe estime que les conditions d'un développement réel, organisé et à long terme, de l'appareil d'État sont aujourd'hui réunies, et qu'il convient à tout prix de saisir cette occasion.

22. Pour enregistrer des progrès tangibles, les ministères et les bailleurs de fonds doivent tisser des relations nouvelles, solides et fondées sur la confiance, en tirant profit des progrès que le Groupe avait déjà constatés l'an passé et dont il avait fait état. Les ministères devraient donc être étroitement impliqués dans l'action de la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti et encouragés à présenter des projets au Fonds pour la reconstruction, ce qui renforcerait l'appropriation par les Haïtiens de leur propre développement. **La Commission et le Fonds pourraient également fixer un certain pourcentage de projets, que les autorités haïtiennes seraient chargées d'exécuter directement, et établir leur financement, un niveau comparable d'aide devant être alloué au renforcement des capacités grâce à la formation et à l'accompagnement des fonctionnaires.** Le recours systématique, et de longue date, aux organisations non gouvernementales pour mettre en œuvre les projets, notamment ceux portant sur la fourniture de services de base à la population, devrait laisser la place à un effort systématique de renforcement des capacités haïtiennes, condition de la pérennité des activités de développement.

23. L'impératif de renforcement des capacités haïtiennes s'applique à la fois à Port-au-Prince et au reste du pays, où vivent les deux tiers de la population haïtienne. Comme l'ont indiqué plusieurs interlocuteurs du Groupe, à Port-au-Prince comme aux Cayes – capitale du département du sud, où le Groupe s'est également rendu –, la situation actuelle offre l'occasion de déconcentrer les institutions publiques, afin d'accroître l'accès de la population aux services administratifs, ainsi

que de décentraliser les structures politiques et économiques pour créer de nouvelles possibilités de développement. À titre d'exemple de la concentration des services administratifs, les passeports ne sont actuellement émis qu'à Port-au-Prince.

24. Le Groupe est conscient qu'il sera difficile de décentraliser une partie des structures et services publics jusque-là quasi inexistants. Il est conscient également que les délégués départementaux, les maires et les parlementaires doivent tisser de meilleures relations de travail, afin d'assurer l'efficacité du processus décisionnel au niveau local. Au-delà de la déconcentration des services administratifs, la construction d'infrastructures est une condition nécessaire au dynamisme économique, tout comme la création de nouvelles institutions d'enseignement supérieur et de structures médicales, indispensables pour qu'Haïti s'engage sur un nouveau chemin.

25. Comme de nombreux interlocuteurs l'ont indiqué, les personnes déplacées qui ont quitté Port-au-Prince au lendemain du tremblement de terre ont commencé à y revenir pour trouver de meilleures possibilités d'emploi ou de formation. La capitale, déjà accablée, doit ainsi faire face à des pressions supplémentaires. **Dans ce contexte, le Groupe recommande que des efforts particuliers soient déployés pour s'assurer qu'on continue d'accorder la priorité à la décentralisation et que les organisations internationales renforcent leur présence dans les provinces afin d'épauler les acteurs du développement locaux.**

26. Le renforcement des institutions nationales passe également par l'intégration de la préparation aux catastrophes aux niveaux national et local, dans les différents ministères sectoriels. Le Groupe a jugé les propos de la Directrice de la protection civile encourageants, en ce qu'ils témoignent des progrès réalisés par les autorités haïtiennes dans ce domaine. Certes, l'on constate un déséquilibre entre la maigreur des ressources nationales consacrées à la préparation aux catastrophes et l'importance des moyens de secours internationaux. L'action coordonnée menée par les organisations internationales, notamment les organismes des Nations Unies, pour aider les autorités haïtiennes dans le domaine de la préparation aux situations d'urgence est un signe encourageant. La poursuite de ces efforts est d'autant plus importante que la saison cyclonique est proche et que les risques sismiques demeurent.

VI. Cohérence et coordination de l'action menée par les organismes des Nations Unies

27. La coordination de l'action menée par les organismes des Nations Unies, question qui revêt un intérêt particulier pour le Conseil économique et social, a été l'objet principal de la visite effectuée par le Groupe en Haïti. Ce sujet ayant été abordé lors de la manifestation officielle organisée par le Conseil, intitulée « Le passage de la phase des secours à celle de l'aide au développement : enseignements tirés de l'expérience d'Haïti », il ne sera donc que brièvement évoqué dans le présent rapport.

28. S'il est vrai que l'évaluation des besoins après la catastrophe, qui a été présentée à la conférence organisée à New York, témoignait de l'aptitude du système des Nations Unies à réagir promptement et de manière coordonnée, le Groupe a également constaté qu'il existait une collaboration étroite entre les organisations

internationales dans le cadre du « système d'approche intersectorielle », chaque secteur étant dirigé par une entité du système des Nations Unies ou, dans le cas du secteur des abris d'urgence, par l'OIM. **Le Groupe a toutefois fait observer qu'il fallait améliorer la concertation et la collaboration entre les différents secteurs.**

29. Alors que nous passons aux phases du relèvement et de la reconstruction, il est probable que des divergences vont apparaître entre les organisations humanitaires et les organisations se concentrant sur les besoins de développement à plus long terme en matière de logement ou d'aménagement urbain, par exemple, compte tenu du besoin concomitant de continuer de venir en aide aux populations déplacées et de « reconstruire mieux » pour plus longtemps. **C'est pourquoi le Groupe demande à nouveau que le système des Nations Unies joue un rôle de tout premier plan pour les questions liées à la transition, en exploitant pleinement les multiples compétences existantes dans l'ensemble du système.**

30. **Le Groupe a eu le plaisir d'apprendre que 12 projets communs d'un montant supérieur à 200 millions de dollars ont été simultanément présentés par l'équipe de pays des Nations Unies au Fonds de reconstruction pour Haïti, il encourage cette pratique.** Cela étant, le système des Nations Unies gagnerait à préciser les rôles et les responsabilités des représentants de haut niveau. Les différentes fonctions de l'ancien Président des États-Unis, M. Clinton, par exemple, comme Envoyé spécial des Nations Unies pour Haïti, Coprésident de la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti et responsable de différentes initiatives de collecte de fonds, y compris celles menées par la Fondation Clinton, témoignent de sa volonté profonde d'améliorer la situation en Haïti. Mais si de nouvelles précisions étaient apportées quant aux implications de ces différents mandats, cela contribuerait à améliorer la situation et à prévenir d'éventuels malentendus au sein du système des Nations Unies. **Cet aspect mérite d'être clarifié afin qu'il soit compris de tous, et en particulier de la population haïtienne.**

VII. Conclusion

31. Le Groupe continue plus que jamais de considérer qu'il importe au plus haut point de maintenir Haïti au centre des priorités de la communauté internationale et de fournir une aide adéquate au pays, notamment en assurant une forte présence des Nations Unies sur son territoire, par l'intermédiaire de la MINUSTAH et de l'équipe de pays des Nations Unies, à Port-au-Prince et dans d'autres régions vulnérables du pays. Il soutient fermement toute nouvelle prorogation du mandat actuel de la MINUSTAH afin d'assurer et de renforcer la stabilité et la sécurité en Haïti, et salue le travail accompli par l'Organisation des Nations Unies ces derniers mois, après la disparition tragique de nombreux membres de son personnel, notamment le Représentant spécial du Secrétaire général pour Haïti, M. Hedi Hannabi, et le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, M. Luiz Carlos da Costa, qui ont péri dans cette tragédie.

32. Enfin, le Groupe consultatif ad hoc sur Haïti tient à réaffirmer l'intérêt et la détermination dont font preuve toutes les délégations qui le composent en ce qui concerne l'amélioration de la situation en Haïti, comme en témoigne la visite très fructueuse effectuée le mois dernier. Les membres du Groupe ont confiance que le Conseil donnera suite à leurs recommandations et continuera d'apporter son aide à Haïti, pays qui en a si cruellement besoin.

33. Le Groupe saisit aussi cette occasion pour souligner que tous les pays qui ont fait des annonces de contributions doivent déboursier ces sommes intégralement et rapidement, et honorer leurs engagements. Haïti a besoin de notre attention et de notre aide soutenues. Cela est d'autant plus important que le pays ne fait déjà plus les gros titres des journaux et dépend, aujourd'hui plus que jamais, d'institutions et de mécanismes internationaux tels que le Conseil économique et social pour maintenir des liens de collaboration étroits avec la communauté internationale dans son ensemble. Les mois à venir seront déterminants pour Haïti, à mesure que le pays, qui demeure extrêmement fragile, passera de la phase du relèvement à celle de la reconstruction. C'est pourquoi le Groupe réitère son appel aux parties prenantes internationales pour qu'elles coopèrent avec le Gouvernement haïtien et envisagent d'augmenter leur aide. Il constate avec satisfaction que la gamme des partenaires continue de se diversifier, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

Annexe

Programme de la visite du Groupe consultatif ad hoc en Haïti, du 16 au 19 juin 2010

Mercredi 16 juin

- | | |
|-----------|--|
| 13 heures | Arrivée à l'aéroport international Toussaint Louverture |
| 14 h 30 | Réunion avec M ^{me} Marie Michèle Rey, Ministre des affaires étrangères et des cultes (Ministère des affaires étrangères) |
| 16 h 45 | Réunion avec l'équipe de pays des Nations Unies, présidée par le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, M. Nigel Fisher (base logistique de la MINUSTAH) |
| 19 h 30 | Dîner de travail offert par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Edmond Mulet, avec le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, M. Nigel Fisher, et M ^{me} Rebecca Grynspar, Administratrice adjointe du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) |

Jeudi 17 juin

- | | |
|-----------|--|
| 7 heures | Visite aux Cayes (par hélicoptère) : <ul style="list-style-type: none"> – Réunion avec des représentants de l'ONU, les autorités locales et la Direction départementale de la protection civile – Réunion avec des organisations de la société civile (Chambre de commerce, organisations non gouvernementales locales) – Déjeuner de travail |
| 15 h 30 | Exposé présenté par la Section de l'assistance électorale de la MINUSTAH (base logistique de la MINUSTAH) |
| 16 heures | Réunion avec M. Claude Moïse, Conseiller auprès du Président sur la réforme constitutionnelle (base logistique de la MINUSTAH) |
| 17 heures | Exposé présenté par M. Jean-Christophe Adrian, Directeur de programme de pays ONU-Habitat (base logistique de la MINUSTAH) |
| 19 heures | Dîner de travail avec le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, M. Nigel Fisher, et des membres de l'équipe de pays des Nations Unies |

Vendredi 18 juin

- | | |
|-----------|---|
| 8 h 30 | Réunion avec des représentants de la FAO, du PAM, du PNUD et de l'OIM (base logistique de la MINUSTAH) |
| 10 heures | Réunion avec M ^{me} Marie Alta Jean-Baptiste, Directrice générale de la Direction de la protection civile (base logistique de la MINUSTAH) |
| Midi | Réunion avec M. René Garcia Préval, Président de la République (Palais présidentiel) |

- 15 heures Réunion avec M. Jean-Max Bellerive, Premier Ministre et Ministre de la planification et de la coopération externe, et des membres du Groupe des Onze (donateurs) (Bureau du Premier Ministre)
- 18 h 30 Cocktail avec des représentants du corps diplomatique et de la société civile, offert par l'Ambassadeur du Canada

Samedi 19 juin

- 8 h 15 Exposé présenté par l'OIM sur les déplacés et le groupe chargé de la coordination et de la gestion des camps (base logistique de la MINUSTAH)
- 9 heures Visite des camps
- 11 h 30 Séance d'échange d'informations avec le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, M. Nigel Fisher (base logistique de la MINUSTAH)
- 14 heures Départ pour New York
-